http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Le-dispositif-meilleur-bachelier-risque-de-manquer-sa-cible





Le dispositif « meilleur bachelier » risque de manquer sa cible

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 15 juin 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le dispositif « meilleur bachelier » risque de manquer sa cible

Le saviez-vous ? Lors de la proclamation des résultats du baccalauréat, un-e élève qui ferait partie des « meilleurs bacheliers de leur établissement dans une série ou une spécialité du baccalauréat (y compris les établissements d'enseignement français du réseau AEFE) » pourra bénéficier à sa demande dans ParcourSup d'un « coupe-file » pour remonter dans une liste d'attente de son choix.

Ce dispositif s'applique à toutes les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur public, sélectives ou non.

Il concernera 10 % des élèves de chaque série ou spécialité.

Un dispositif en place depuis 2014

Ce dispositif n'est pas nouveau. Inspiré par l'historien Patrick Weil, son but était d'offrir un mode d'entrée alternatif aux filières sélectives pour les élèves les plus brillants et de surmonter les phénomènes d'auto-censure fréquents chez les jeunes issus des milieux les moins favorisés. En place depuis 2014, il avait bénéficié à environ un millier de bacheliers l'an dernier. Cependant, la portée de ce dispositif avait été minorée par le fait qu'on ne réservait pas toujours suffisamment de places dans les établissements pour ces inscrits tardifs.

Quoi de neuf cette année ?

Cette année, le dispositif est modifié en profondeur et pourrait perdre en partie son sens. Étendu à toutes les filières et à toutes les formations, la procédure est radicalement différente, ParcourSup oblige. L'information n'est pas parvenue aux candidats car l'arrêté n'a été présenté au CSE que le jeudi 14 juin.

Il ne s'agit plus d'une affectation « hors procédure » mais d'une sorte de ticket coupe-file qui est offert aux lauréats. Cela leur permettra de s'inscrire dans la formation de leur choix à la double condition qu'ils y aient postulé au départ et (c'est un détail crucial) pour laquelle ils seraient inscrits en liste d'attente.

Cela suppose donc qu'ils aient postulé à ces formations avant de connaître leurs résultats et surtout qu'ils n'aient pas renoncé à leur inscription dans la liste d'attente. Si vous avez renoncé à un voeu, même si vous êtes « meilleur bachelier » on ne vous réintégrera pas. Cela ne risque-t-il pas de bénéficier à ceux qui auront eu la meilleure information ?

Un dispositif qui risque de manquer ses objectifs

L'an dernier, sur 10.000 potentiels candidats, seuls 900 en avaient bénéficié, mais il s'agissait principalement de bacheliers professionnels. Cette année, cela pourrait concerner 60.000 bacheliers mais parmi eux combien en bénéficieront réellement ? Combien d'élèves issus de lycées dont aucun élève n'a jamais eu accès à une classe préparatoire dans un prestigieux lycée parisien aura osé faire figurer ce voeu dans Parcoursup ? Sans parler de tous ceux qui ayant été refusés ne pourront pas prétendre à accéder à une formation souhaitée ? Ce sera le cas de tous les bacheliers professionnels qui n'ont obtenu aucune réponse positive ou en attente dans des STS. Particulièrement regrettable !

Le dispositif risque de manquer encore davantage ses objectifs de départ. Il pourrait ne devenir alors qu'une forme d'alibi pour pallier l'absence de culture de l'ambition pour tous lors du parcours scolaire au lycée.